

Santé publique France renouvelle son Conseil scientifique : pour une vision pluridisciplinaire de la santé publique.

Le 9 avril 2021, Le Conseil d'administration a nommé les 27 membres du Conseil scientifique (CS) de Santé publique France.

Le Conseil scientifique est garant de la qualité et de la cohérence de la stratégie scientifique de l'agence. Pluridisciplinaire, il évalue notamment la façon dont les bases scientifiques, tant en termes de sources de connaissances que de méthodologies, sont prises en compte dans les travaux de l'agence, en appui à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes de santé publique, aujourd'hui dans un contexte de crise sanitaire. Les personnalités qui le composent sont sélectionnées sur la base de l'excellence de leur parcours académique et scientifique ainsi que leur indépendance, exercent ou ont exercé en France, à l'étranger ou dans des organisations européennes ou internationales. Le renouvellement du Conseil scientifique est concomitant à la mise en œuvre de la nouvelle programmation scientifique de l'agence construite autour de six enjeux dont l'impact du changement climatique sur la santé, les inégalités sociales de santé ou encore le développement du numérique en santé publique.

Evaluer la stratégie scientifique de l'agence, et porter un regard prospectif, multidisciplinaire et international sur ses travaux.

Les différentes missions du Conseil scientifique lui donnent un rôle crucial dans la gouvernance de l'agence en éclairant sa politique scientifique. **L'équilibre entre les grands domaines de compétence de l'Agence y est assuré, donnant une large place à des scientifiques étrangers. Il est également chargé de superviser le processus d'évaluation de l'activité scientifique de l'Agence.** Le Conseil scientifique donne un avis sur les orientations de recherche, d'expertise et d'études ainsi que sur sa politique de partenariat scientifique et de programmation ; il assiste la direction de l'agence dans l'élaboration de procédures d'appels à projets ; il valide et supervise le processus d'évaluation de l'activité scientifique de l'agence, et émet, sur la base des résultats obtenus, des recommandations à la direction ; il assiste l'agence dans sa mission de contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationale et européenne de santé publique. Il peut, de sa propre initiative, formuler des observations et recommandations sur toute question scientifique et technique entrant dans le champ de compétence de l'établissement.

Un Conseil scientifique aux multiples compétences, tourné vers l'international

La désignation des membres du Conseil scientifique répond à des critères précis afin de couvrir un large champ de compétences et d'expériences pouvant permettre d'éclairer au mieux l'agence sur les problématiques présentes et à venir. Outre la capacité à appréhender la stratégie scientifique de l'agence, ses membres doivent disposer d'excellentes connaissances et compréhensions des enjeux et

des acteurs nationaux, régionaux et internationaux dans les champs de la protection et de l'amélioration de l'état de santé des populations, de la prévention et dans celui du renforcement des systèmes de surveillance et services de santé publique.

Ses membres disposent d'expériences de haut niveau et complémentaires en santé publique : production de connaissances et de faits probants en matière d'intervention de santé publique et de leur utilisation en prévention et promotion de la santé pour améliorer l'état de santé des populations ; production, analyse et utilisation des indicateurs de santé publique, notamment en matière d'évaluation du fardeau de santé publique des maladies et des déterminants de santé ; production de connaissances pour documenter les impacts du changement climatique sur la santé des populations et pour mettre en œuvre des politiques publiques et des interventions visant à en réduire l'impact ; production de connaissances pour documenter l'impact des inégalités sociales et territoriales sur la santé et de l'évaluation des politiques publiques et d'interventions visant à en réduire l'impact ; expérience dans l'application du numérique en santé publique.

Les personnalités retenues couvrent un champ de compétences désormais plus large et multidisciplinaire : santé publique, épidémiologie, politiques publiques, relations internationales, préparation et réponse, addictions, infectiologie, médecine sociale, écologie, santé au travail, psychologie, psychiatrie, prévention, promotion de la santé, marketing social, littérature en santé, évaluation des pratiques, biostatistiques/modélisation, sociologie, philosophie des sciences, épistémologie, big data. [Consultez la page internet dédiée au Conseil scientifique.](#)

« La crise que nous traversons a déjà transformé l'Agence, nous avons dû évoluer, nous adapter et de nouvelles attentes ont émergé. L'Agence doit renforcer sa dimension européenne et internationale dans son programme de travail et cela se reflète dans son Conseil scientifique. Nous attendons de ce nouveau Conseil scientifique qu'il nous apporte un regard prospectif des enjeux de santé publique. Individuellement et collectivement ses membres ont une vision large des questions de santé publique, de la façon dont la science de la santé publique évolue, de la contribution des instituts nationaux de santé publique dans l'aide à la décision publique. »

Pr Geneviève Chêne, Directrice générale de Santé publique France

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66 - Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 - Marie Delibéros : 01 41 79 69 61 - Charlène Charbuy : 01 41 79 68 64

Retrouvez-nous sur     